



LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Rémunération

| Année exécution du contrat | 16 à 17 ans | 18 à 20 ans | 21 à 25 ans | 26 ans et plus |
|---|------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|
| 1 ^{re} année Rémunération mensuelle | 27 % du SMIC ou SMC | 43 % du SMIC ou SMC | 53 % du SMIC ou SMC | 100 % du SMIC ou SMC |
| 2 ^e année Rémunération mensuelle | 39% du SMIC ou SMC | 51% du SMIC ou SMC | 61 % du SMIC ou SMC | 100% du SMIC ou SMC |
| 3 ^e année Rémunération mensuelle | 55 % du SMIC ou SMC | 67 % du SMIC ou SMC | 78 % du SMIC ou SMC | 100 % du SMIC ou SMC |

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Contrat à Durée Déterminée ou Indéterminée comportant une période d'essai de 45 jours consécutifs sur le temps de travail entreprise.
- L'apprenti bénéficie du statut de salarié. Il est considéré comme « apprenti étudiant des métiers ».
- L'apprenti pourra bénéficier de la protection sociale et de la mutuelle de l'entreprise comme tout autre salarié.
- Bénéficiaire : toute personne de 16 à 29 ans révolus.
- Le coût de la formation est financé par les opérateurs de compétences (OPCO)

AVANTAGES POUR L'APPRENTI

- La formation est gratuite pour l'apprenti.
- L'apprenti cotise pour la retraite dès le début de son contrat
- L'apprenti pourra bénéficier d'aides diverses (permis de conduire, équipement pédagogique, APL, Mobili-jeune..).
- Bénéficiaire : toute personne de 16 à 29 ans révolus.
- Le coût de la formation est financé par les opérateurs de compétences (OPCO)

AVANTAGES POUR L'EMPLOYEUR

- L'employeur peut former le maître d'apprentissage en ayant le financement de sa formation par son OPCO.
- Réduction générale des cotisations patronales (ex-réductions Fillon)
- Aide à l'embauche de 5000 € par contrat d'apprentissage pour entreprises de—250 salariés et 2000 € pour les + de 250.
- Le coût de la formation est financé par les opérateurs de compétences (OPCO)